



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant 35  
le Conseil  
Nombre de membres présents à 32  
la séance  
Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres non 0  
représentés

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 11**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS "L'AMICALE DES LOCATAIRES DE PINSON", "FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR", "JOINVILLE-LA-QUEER", "RACING CLUB DE JOINVILLE"**

**PREAMBULE - Monsieur Frédéric GOMES, 7ème Adjoint au maire délégué "sports et vie associative"**

Mes chers collègues,

Lors de la séance du 15 avril 2026, le conseil municipal a approuvé l'attribution d'un montant total de 964 914 € de subventions de fonctionnement à diverses associations. La liste des associations bénéficiaires figure à l'annexe IV de la maquette du budget primitif 2026 du budget principal de la commune (pages 136 à 139).

Le délai particulièrement court entre l'élection du maire et le vote du budget a conduit la commune à

260609\_11

réexaminer les demandes de subventions de trois associations, dont les sollicitations apparaissent pleinement justifiées :

- **L'Amicale des locataires de Pinson**, qui participe au développement du lien social au sein des résidences sociales de la commune ;
- **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir**, association d'intérêt général engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap. Sa présidente, joinvillaise, est déjà intervenue à plusieurs reprises dans le cadre d'instances municipales et d'actions de sensibilisation ;
- **Joinville la Queer**, qui œuvre en faveur de l'inclusion des personnes LGBTQIA+. La commune a déjà mené plusieurs actions de sensibilisation avec cette association et souhaite affirmer son engagement en faveur d'une commune accueillante et inclusive pour toutes et tous ;
- **Racing club de Joinville** : il est proposé de compléter la subvention de 19 000 euros déjà versée par une subvention complémentaire de 50 000 euros. Cela portera à 69 000 euros la subvention totale de l'année 2026. Ce complément de subvention vise la prise en charge du montant de la cotisation des adhérents joinvillais consacrée au financement de l'équipement annuel, et ce, à condition que le montant de leur adhésion ne dépasse pas 230 euros comme s'y est engagée l'association. Enfin le football redeviendra un sport accessible à tous les enfants de Joinville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement aux quatre associations. Les montants des subventions sont les suivants :

- **Amicale des locataires de Pinsons** : 400 € ;
- **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir** : 500 € ;
- **Joinville-la-Queer** : 1 100 €.
- **Racing Club de Joinville** : 50 000 €.

Les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

Principaux textes réglementaires	Délibération du conseil municipal n°6 du 15 avril 2026 relative au budget principal - exercice 2026 - vote du budget primitif 2026.
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 2 juin 2026.

Monsieur le conseiller municipal Alexis LECLERC—DALMET ne prend pas part au vote.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux quatre associations suivantes :

- **Amicale des locataires de Pinsons** : 400 €.
- **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir** : 500 €.
- **Joinville-la-Queer** : 1 100 €.
- **Racing Club de Joinville** : 50 000 €.

**Article 2** : Précise que les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à les signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime  
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération:

Publiée sous format électronique le: 12 JUIN 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

